

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/10380
30 octobre 1971
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 29 OCTOBRE 1971, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU PAKISTAN

D'ordre de mon gouvernement j'ai l'honneur de porter à la connaissance du Conseil de sécurité les graves violations des frontières et de l'espace aérien pakistanais commises ces dernières semaines par les forces armées indiennes. Ces violations sont mentionnées dans les notes de protestations que le Ministère des affaires étrangères du Gouvernement pakistanais a adressées à la Haute Commission de l'Inde au Pakistan les 10 septembre, 21 septembre, 9 octobre, 19 octobre et 23 octobre, en ce qui concerne les frontières, et les 20 septembre, 5 octobre, 19 octobre et 23 octobre, en ce qui concerne l'espace aérien. Des copies de ces notes sont jointes à la présente lettre.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer, comme document du Conseil de sécurité, le texte de la présente lettre et celui des pièces qui y sont jointes.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire,

Représentant permanent du Pakistan
auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) A. SHAHI

Le 10 septembre 1971

No IN(III)-26/11/71

Le Ministère des affaires étrangères présente ses compliments à la Haute Commission de l'Inde au Pakistan et, comme suite à la note du Ministère portant la même référence et datée du 17 août 1971, a l'honneur de déclarer ce qui suit :

a) A 19 heures, le 6 août 1971, l'armée indienne a tiré 80 coups de mortier lourd sur l'avant-poste frontière de Benapole, dans le district de Jessore.

b) A 1 heure, le 7 août 1971, l'avant-poste frontière de Bhomra, dans le district de Khulna, a été bombardé par l'armée indienne sans qu'il y ait eu provocation.

c) A 8 heures, le 7 août 1971, l'avant-poste frontière de Kakdanga, dans le district de Khulna, a été bombardé par l'armée indienne sans qu'il y ait eu provocation.

d) De 13 heures à 15 heures, le 8 août 1971, l'armée indienne a tiré environ 200 coups de mortier lourd dans la zone de Saldanadi, du district de Comilla, blessant deux personnes.

e) A 4 h 30, le 8 août 1971, l'armée indienne a bombardé l'avant-poste frontière de Bhomra, dans le district de Khulna.

f) De 5 heures à 10 h 15, le 9 août 1971, l'armée indienne a bombardé par intermittence l'avant-poste frontière de Mandra, dans le district de Khulna. Une personne a été grièvement blessée du fait de ce bombardement effectué sans qu'il y ait eu provocation.

g) A 11 h 30, le 9 août 1971, l'avant-poste frontière de Bhomra, dans le district de Khulna, a été bombardé par l'armée indienne.

h) A 4 h 30, le 10 août 1971, l'armée indienne a tiré 80 coups de mortier lourd sur l'avant-poste frontière d'Atgram, dans le district de Sylhet.

i) A 4 heures, le 10 août 1971, l'armée indienne a tiré 60 coups de mortier lourd dans la zone de Saldanadi, du district de Comilla.

j) A 2 heures, le 11 août 1971, l'avant-poste frontière de Ragunathpur, dans le district de Jessore, a été l'objet d'un bombardement sans provocation par l'armée indienne. Ce poste a été de nouveau bombardé à 6 h 30 le même jour.

/...

- k) A 2 heures, le 11 août 1971, l'armée indienne a tiré 20 coups de mortier lourd sur l'avant-poste frontière de Kakdanga, dans le district de Khulna.
- l) A 6 h 15, le 12 août 1971, l'armée indienne a tiré 35 coups de mortier lourd sur l'avant-poste frontière de Darsana, dans le district de Kushtia.
- m) A 14 h 30, le 25 août 1971, l'avant-poste frontière de Bhomra, dans le district de Khulna, a été bombardé par l'armée indienne. Ce bombardement, effectué sans qu'il y ait eu provocation, a fait un mort et un blessé.
- n) A 16 h 10, le 14 août 1971, l'armée indienne a tiré 88 coups de mortier lourd sur l'avant-poste frontière de Kasliain, dans le district de Jessore.
- o) A 23 h 45, le 14 août 1971, l'armée indienne a tiré 50 coups de mortier lourd sur l'avant-poste de Chuttipur, dans le district de Jessore.
- p) A 2 heures, le 15 août 1971, l'avant-poste frontière de Basantapur, dans le district de Khulna, a été bombardé par l'armée indienne. Ce poste a été de nouveau bombardé à 6 heures le même jour.
- q) A 8 heures, le 15 août 1971, l'avant-poste frontière de Kakdanga, dans le district de Khulna, a été bombardé par l'armée indienne.
- r) A 9 heures et à 23 h 15, le 15 août 1971, l'avant-poste frontière de Bhomra, dans le district de Khulna, a été soumis à un bombardement de l'armée indienne, sans qu'il y ait eu provocation.
- s) A 11 heures, le 16 août 1971, la zone de Grangasagar, dans le district de Comilla, a été bombardée par l'artillerie de campagne indienne. Ce bombardement a causé la destruction d'un certain nombre de maisons dans cette zone.
- t) A 10 h 45, le 17 août 1971, l'armée indienne a tiré 53 coups de canon de campagne sur l'avant-poste frontière de Chuttipur, dans le district de Jessore.
- u) A 18 h 15, le 18 août 1971, l'armée indienne a tiré 30 coups de mortier de trois pouces sur l'avant-poste frontière de Benapole, dans le district de Jessore.
- v) A 7 heures, le 18 août 1971, une section des forces frontalières de sécurité indiennes a pénétré sur le territoire pakistanais à Kulfetipur (688997), dans le district de Rajshahi et a ouvert le feu sur les forces armées civiles du Pakistan oriental.
- w) A 20 heures, le 19 août 1971, l'armée indienne a tiré 53 coups de canon de campagne sur l'avant-poste frontière de Pregpur, dans le district de Kushtia.

- x) A 2 h 30, le 30 août 1971, l'armée indienne a bombardé l'avant-poste frontière de Kakdanga, dans le district de Khulna.
- y) A 6 heures, le 31 août 1971, l'armée indienne a tiré 85 coups de mortier lourd sur l'avant-poste frontière de Benapole, dans le district de Jessore.
- z) A 6 h 15, le 21 août 1971, l'armée indienne a tiré 35 coups de canon de campagne sur l'avant-poste frontière de Chuttipur, dans le district de Jessore.
- bb) A 7 heures, le 22 août 1971, l'armée indienne a tiré 51 coups de canon de campagne sur l'avant-poste frontière de l'hopakhali, dans le district de Kushtia. Un civil pakistanais innocent a été blessé au cours de ce bombardement effectué sans qu'il y ait eu provocation.
- cc) A 12 h 30, le 22 août 1971, l'armée indienne a bombardé l'avant-poste frontière de Benapole, dans le district de Jessore.
- dd) A 3 h 30, le 23 août 1971, l'armée indienne a bombardé au mortier lourd l'avant-poste frontière de Kakdanga, dans le district de Khulna. Ce poste a de nouveau été bombardé à 13 heures le même jour sans qu'il y ait eu provocation.
- ee) De 1 heure à 6 heures, le 23 août 1971, l'armée indienne a bombardé sans qu'il y ait eu provocation l'avant-poste frontière de Rahimpur, dans le district de Sylhet. On estime à 250 le nombre de coups tirés à l'aide de canons de campagne et de mortiers. Deux personnes ont été grièvement blessées du fait de cet acte gratuit.
- ff) A 21 heures, le 24 août 1971, l'armée indienne a bombardé l'avant-poste frontière de Kakdanga, dans le district de Khulna.
- gg) A 6 heures, le 25 août 1971, l'armée indienne a bombardé au mortier l'avant-poste frontière de Chuttipur, dans le district de Jessore. Deux personnes ont été grièvement blessées.
- hh) A 1 h 30, le 26 août 1971, l'armée indienne a tiré 100 coups de mortier lourd et 40 coups de canon de campagne sur l'avant-poste frontière de Benapole, dans le district de Jessore. Ce poste a de nouveau été bombardé à 6 h 30 sans qu'il y ait eu provocation.
- ii) A 8 h 30, le 27 août 1971, l'armée indienne a tiré 50 coups de canon de campagne et 40 coups de mortier lourd sur l'avant-poste frontière de Benapole, dans le district de Jessore.

Le Ministère proteste énergiquement contre les incidents susmentionnés au cours desquels l'armée et les forces frontalières de sécurité indiennes ont lancé des obus d'artillerie et de mortiers lourds sur le territoire pakistanais. Le Gouvernement pakistanais se réserve le droit de demander un dédommagement pour les pertes de vies humaines et les destructions de biens qui résultent de ces bombardements.

Le Ministère saisit cette occasion de renouveler à la Haute Commission les assurances de sa très haute considération.

La Haute Commission de l'Inde
au Pakistan
ISLAMABAD

Le 21 septembre 1971

No IN(XXX)-26/11/71

Le Ministère des affaires étrangères présente ses compliments à la Haute Commission de l'Inde au Pakistan et, comme suite à la note du Ministère portant la même référence et datée du 10 septembre 1971, a l'honneur de déclarer ce qui suit :

a) A 16 h 30, le 30 août 1971, l'armée indienne a tiré 30 coups de mortier de trois pouces sur notre avant-poste frontière de Basantapur, dans le district de Khulna, sans qu'il y ait eu provocation.

b) A 21 heures, le 30 août 1971, l'armée indienne a bombardé l'avant-poste frontière de Kakdanga, dans le district de Khulna.

c) A 21 heures, le 31 août 1971, l'armée indienne a tiré 25 coups de mortier de trois pouces sur la zone de Harashpur, dans le district de Sylhet.

d) A 11 h 30, le 3 septembre 1971, l'armée indienne a tiré 65 coups de mortier de trois pouces sur la zone de Basantapur, dans le district de Khulna. Du fait de cette attaque non provoquée deux personnes ont été tuées et trois ont été mortellement blessées.

e) A 2 heures, le 3 septembre 1971, 25 coups de canon de campagne ont été tirés par l'armée indienne sur l'avant-poste frontière de Kakdanga, dans le district de Khulna, sans qu'il y ait eu provocation.

f) A 9 heures, le 3 septembre 1971, l'armée indienne a tiré 30 coups de mortier de trois pouces sur la zone de Banapole, dans le district de Jessore.

g) A 14 h 15, le 5 septembre 1971, l'armée indienne a tiré 36 coups de mortier de trois pouces sur Darsana, dans le district de Kushtia, sans qu'il y ait eu provocation.

h) A 4 h 30, le 5 septembre 1971, l'avant-poste frontière de Bhumra, dans le district de Khulna, a subi un tir de 96 coups de mortier de trois pouces par l'armée indienne.

i) A 5 h 30, le 9 septembre 1971, l'armée indienne a tiré 30 coups de mortier de trois pouces sur Kakdanga, dans le district de Khulna.

j) A 7 h 30, le 5 septembre 1971, une section des forces frontalières de sécurité indiennes s'est infiltrée en territoire pakistanais à Setaldangah, dans le district de Rajshahi, et a ouvert le feu sur les forces armées civiles du Pakistan. Ensuite, la section susmentionnée s'est repliée en territoire indien.

/...

k) A 8 heures, le 6 septembre 1971, 31 coups de mortier de trois pouces ont été tirés par l'armée indienne sur l'avant-poste frontière de Bhomra, dans le district de Khulna. A 19 heures, 33 coups de mortier ont été tirés à nouveau par l'armée indienne sans qu'il y ait eu provocation.

l) A 22 h 45, le 8 septembre 1971, l'armée indienne a tiré 11 coups de canon de campagne sur l'avant-poste frontière de Manda, dans le district de Khulna.

m) A 11 h 45, le 9 septembre 1971, 47 obus de mortier lourd lancés par l'armée indienne sont tombés sur Dangmarkha, dans le district de Kushtia, sans qu'il y ait eu provocation.

n) A 14 heures, le 9 septembre 1971, l'armée indienne a bombardé Chandala dans le district de Comilla, tirant 30 coups de canon de campagne.

o) A 23 heures, le 9 septembre 1971, l'armée indienne a de nouveau tiré 40 coups de canon de campagne sur la zone (RM-2624) et (RM-2626), dans le district de Comilla.

p) A 23 heures, le 9 septembre 1971, Barajal, dans le district de Comilla, a été soumis à un tir nourri de l'armée indienne, qui a tiré 103 coups de canon de campagne, sans qu'il y ait eu provocation.

q) A 23 heures, le 10 septembre 1971, l'armée indienne a tiré 60 coups de canon de campagne sur la zone de Benapole, dans le district de Jessore.

r) A 18 heures, le 11 septembre 1971, l'avant-poste frontière de Bagantapur, dans le district de Khulna, a été soumis à un tir de 50 coups de mortier de trois pouces par l'armée indienne.

s) A 10 heures, le 12 septembre 1971, 50 coups de mortier de trois pouces ont été tirés sur Chuttipur, dans le district de Jessore, par l'armée indienne, sans qu'il y ait eu provocation.

t) A 9 h 30, le 13 septembre 1971, Benapole, dans le district de Jessore, a été soumis à un tir de 65 coups de mortier de trois pouces par l'armée indienne.

Le Ministère proteste énergiquement contre ces attaques constantes et non provoquées auxquelles se livrent l'armée indienne et les forces frontalières de sécurité contre le territoire pakistanais en violation des règles relatives aux opérations terrestres.

Le Gouvernement pakistanais se réserve le droit de réclamer une indemnisation pour les pertes de vies humaines et de biens qui résultent des attaques gratuites et non provoquées des forces armées indiennes contre le territoire pakistanais.

Le Ministère profite de cette occasion pour renouveler à la Haute Commission les assurances de sa très haute considération.

La Haute Commission de l'Inde
au Pakistan
ISLAMABAD

Le 9 octobre 1971

No IN(XXX)-26/11/71

Le Ministère des affaires étrangères présente ses compliments à la Haute Commission de l'Inde au Pakistan et, comme suite à la note du Ministère portant la même référence et datée du 21 septembre 1971, a l'honneur d'appeler d'urgence son attention sur les graves violations de frontières commises par l'armée indienne, comme il est dit ci-après :

- 1) A 13 heures, le 14 septembre 1971, l'armée indienne a tiré 35 coups de canon de campagne sur notre avant-poste frontière de Mandra, dans le district de Khulna, sans qu'il y ait eu provocation.
- 2) A 18 heures, le 14 septembre 1971, Bhouma, dans le district de Khulna, a été soumis à un tir de 38 coups de mortier de trois pouces par l'armée indienne.
- 3) De 10 heures à 13 h 30, le 14 septembre 1971, l'armée indienne a tiré 175 coups de canon de campagne et 175 coups de mortier de trois pouces sur la zone de Bandarkata, dans le district de Mymensingh. Du fait de cet acte non provoqué une personne a été tuée et trois autres blessées.
- 4) A 9 heures, le 15 septembre 1971, la zone de Fraggur, dans le district de Kushtia, a été soumise à un tir de 31 coups de canon de campagne par l'armée indienne.
- 5) De 19 heures à 4 heures, dans la nuit du 14 au 15 septembre 1971, la zone de Matibandha, dans le district de Rangpur a été soumise à un bombardement effectué à l'aide de canons de campagne par l'armée indienne. Deux personnes ont été gravement blessées et un wagon a été détruit du fait de cet acte non provoqué.
- 6) De 19 heures à 4 heures, la zone de Barakhata, dans le district de Rangpur, a été bombardée par l'armée indienne. Au fait de ce tir non provoqué, une personne a été tuée et une autre mortellement blessée.
- 7) A 11 h 45, le 16 septembre 1971, la zone de Bhouma, dans le district de Khulna, a été l'objet de 45 coups de mortier de 3 pouces et de 63 coups de canon de campagne, tirés par l'armée indienne.
- 8) A 6 heures, le 16 septembre 1971, 60 coups de canon de campagne ont été tirés sur la zone de Kakkdanga, dans le district de Khulna par l'armée indienne, sans qu'il y ait eu provocation.

/...

9) A 8 h 15, le 16 septembre 1971, 50 coups de canon de campagne ont été tirés sur la zone de Kachna, dans le district de Bogra. Du fait de cet acte non provoqué commis par l'armée indienne, une personne a été tuée.

10) A 2 heures, le 17 septembre 1971, l'avant-poste frontière de Basantapur, dans le district de Khulna, a subi 100 coups de mortier de trois pouces, tirés par l'armée indienne.

11) A 8 h 30, le 17 septembre 1971, 50 coups de canon de campagne ont été tirés par l'armée indienne sur l'avant-poste frontière de Kakkdanga, dans le district de Khulna, sans qu'il y ait eu provocation.

12) A 19 heures, le 17 septembre 1971, l'avant-poste frontière de Mandra, dans le district de Khulna, a été l'objet de 60 coups de canon de campagne tirés par l'armée indienne.

13) A 3 h 30, le 18 septembre 1971, la zone de Chakumar, dans le district de Rajshahi, a reçu 30 obus de canon de campagne tirés par l'armée indienne.

14) A 14 heures, le 18 septembre 1971, la zone de Fraggpur, dans le district de Kushtia, a reçu 79 obus de mortier lourd, sans qu'il y ait eu provocation.

15) A 23 h 45, le 18 septembre 1971, le secteur de Jaipur, dans le district de Sylhet, a essuyé un feu de mortier de 4,2 pouces. Dix coups tirés par l'armée indienne ont fait trois tués et un blessé parmi la population innocente sans qu'il y ait eu provocation.

16) A 11 h 20, le 19 septembre 1971, neuf coups de canon de campagne et 70 coups de mortier de trois pouces ont été tirés sur la zone de Bhoora, dans le district de Khulna, par l'armée indienne.

17) A 6 h 15, le 19 septembre 1971, la zone d'Ishakhali, dans le district de Kushtia, a reçu 40 obus de mortier de trois pouces lancés par l'armée indienne.

18) A 5 heures, le 19 septembre 1971, la zone d'Atgram, dans le district de Sylhet, a été l'objet de trois coups de pièces de calibre moyen. Ce tir non provoqué de l'armée indienne a fait trois blessés parmi les ressortissants pakistanaïis.

19) A 11 h 30, le 20 septembre 1971, la zone de Benapole, dans le district de Jessore, a été pilonnée par 50 obus de mortier de trois pouces lancés par l'armée indienne.

20) A 5 heures, le 20 septembre 1971, 60 coups de mortier de 4,2 pouces ont été tirés sur la zone de Radhanagar, dans le district de Sylhet, par l'armée indienne, sans qu'il y ait eu provocation.

21) A 14 heures, le 20 septembre 1971, l'avant-poste frontière de Bhomra, dans le district de Khulna a été l'objet de 22 coups de canon de campagne et de 22 coups de mortier de trois pouces, tirés par l'armée indienne.

22) A 3 h 30, le 20 septembre 1971, la zone de Seranti, dans le district de Rajshahi, a été l'objet de 50 coups de mortier de trois pouces tirés par l'armée indienne sans qu'il y ait eu provocation.

23) Le 21 septembre 1971, 54 coups de canon de campagne et 67 coups de mortier de trois pouces ont été tirés sur la zone de Marchatali, dans le district de Noakhali. Une personne a été tuée et une autre mortellement blessée du fait de cet acte non provoqué commis par l'armée indienne.

24) A 8 heures, le 22 septembre 1971, l'armée indienne a tiré 300 coups de canon de campagne sur l'avant-poste frontière de Praggur, dans le district de Kushtia, sans qu'il y ait eu provocation.

25) A 6 heures, le 22 septembre 1971, 50 coups de mortier de trois pouces ont été tirés sur la zone de Benapole dans le district de Jessore, par l'armée indienne.

26) A 3 heures, le 22 septembre 1971, la zone de Chakumar, dans le district de Rajshahi, a reçu 30 obus de canon de campagne lancés par l'armée indienne.

27) A 9 h 40, le 22 septembre 1971, la zone de Kamalpur, dans le district de Mynensingh, a subi 135 coups de canon de campagne tirés par l'armée indienne.

28) A 9 h 45, le 22 septembre 1971, 60 coups de mortier de 4,2 pouces ont été tirés sur la zone de Farashuren, dans le district de Noakhali, par l'armée indienne. Du fait de cet acte non provoqué, une personne a été tuée et une autre grièvement blessée.

29) A 4 h 15, le 23 septembre 1971, la zone de Saphar, dans le district de Rajshahi, a subi 43 coups de canon de campagne tirés par l'armée indienne.

30) A 8 heures, le 23 septembre 1971, 220 coups de mortier de trois pouces et 70 coups de canon de campagne ont été tirés sur la zone de Benapole, dans le district de Jessore, par l'armée indienne.

31) A 2 h 30, le 23 septembre 1971, la zone de Chakumar, dans le district de Rajshahi, a subi 45 coups de canon de campagne tirés par l'armée indienne.

32) A 4 h 15, le 23 septembre 1971, la zone de Chakumar, dans le district de Rajshahi, a subi 45 coups de canon tirés par l'armée indienne.

33) A 15 h 30, le 23 septembre 1971, l'armée indienne a tiré 20 coups de mortier de trois pouces sur la zone de Chuttipur, dans le district de Jessore.

34) A 11 heures, le 23 septembre 1971, la zone de Kanaipur, dans le district de Nymensingh, a subi 27 coups de canon de campagne tirés par l'armée indienne.

35) A 4 h 30, le 24 septembre 1971, l'armée indienne a tiré 56 coups de canon de campagne sur la zone de Kashna, dans le district de Bogra, sans qu'il y ait eu provocation.

36) A 12 heures, le 24 septembre 1971, 20 coups d'obusier de sept pouces ont été tirés sur la zone de Darsana, dans le district de Kushtia, par l'armée indienne.

En même temps qu'il élève une protestation énergique contre les violations de frontière et le bombardement non provoqué du territoire pakistanais par le personnel des forces armées indiennes, le Ministère tient à souligner que la responsabilité des conséquences que de tels actes peuvent avoir incombera entièrement au Gouvernement indien. En outre, le Gouvernement pakistanais se réserve le droit de demander l'indemnisation des dommages causés aux biens et aux personnes.

Le Ministère saisit cette occasion pour renouveler à la Haute Commission les assurances de sa très haute considération.

La Haute Commission de l'Inde
au Pakistan
ISLAMABAD

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ISLAMABAD

Le 19 octobre 1971

No IN(XII)-26/11/71

Le Ministère des affaires étrangères présente ses compliments à la Haute Commission de l'Inde au Pakistan et, faisant suite à la note du Ministère portant la même référence, et datée du 9 octobre 1971, a l'honneur d'appeler d'urgence son attention sur les graves violations de frontière ci-après commises par l'armée indienne :

- 1) A 0 h 45, le 25 septembre 1971, l'armée indienne a tiré 80 coups de mortier de trois pouces sur la zone de Basantapur, dans le district de Khulna, sans qu'il y ait eu provocation.
- 2) A 5 h 30, le 25 septembre 1971, la zone de Fraggpur, dans le district de Kushtia, a subi 52 coups de canon de campagne tirés par l'armée indienne.
- 3) A 4 h 30, le 25 septembre 1971, la zone de Kachna, dans le district de Bogra, a été soumise à 40 coups de canon de campagne tirés par l'armée indienne. Du fait de cet acte non provoqué, trois civils ont été tués.
- 4) A 20 h 30, le 26 septembre 1971, la zone de Basantapur, dans le district de Khulna, a été pilonnée par 400 coups de canon de campagne et de mortier de trois pouces. Du fait de ce bombardement non provoqué de l'armée indienne, une personne a été tuée.
- 5) A 21 h 15, le 26 septembre 1971, l'armée indienne a tiré 75 coups de mortier de trois pouces sur la zone de Benapole, dans le district de Jessore.
- 6) A 10 heures, le 27 septembre 1971, 12 coups de canon de campagne et 18 coups de mortier de trois pouces ont été tirés sur la zone de Kasba, dans le district de Comilla, par l'armée indienne sans qu'il y ait eu provocation.
- 7) A 12 heures, le 27 septembre 1971, la zone de Kuti, dans le district de Comilla, a subi 48 coups de canon de campagne tirés par l'armée indienne.
- 8) A 16 heures, le 27 septembre 1971, l'armée indienne a tiré 40 coups de mortier de trois pouces sur Basantapur, dans le district de Khulna.

9) A 6 h 30, le 28 septembre 1971, 1 000 coups de canon de campagne ont été tirés par l'armée indienne sur les zones indiquées ci-après sans qu'il y ait eu provocation. Du fait de cet acte, deux personnes ont été tuées et onze mortellement blessées. Il s'agit des zones suivantes :

- i) Dharmagarh, dans le district de Sylhet.
- ii) Karashpur, dans le district de Sylhet.
- iii) Jaipur, dans le district de Sylhet.
- iv) Kamalgur, d. . . Le district de Sylhet.
- v) Maniala, dans le district de Sylhet.

10) A 7 heures, le 29 septembre 1971, 30 coups de canon de campagne ont été tirés sur la zone de Saldanadi, dans le district de Comilla, par l'armée indienne.

11) A 15 heures, le 29 septembre 1971, 70 coups de canon de campagne ont été tirés sur la zone de Chatlapur, dans le district de Dinajpur, par l'armée indienne sans qu'il y ait eu provocation.

12) A 9 h 45, le 30 septembre 1971, la zone de Rajghat, dans le district de Sylhet, a essuyé un feu de mortiers de 4,2 pouces en provenance de l'armée indienne. Du fait de ce bombardement non provoqué, une personne a été tuée et deux mortellement blessées.

13) A 10 heures, le 2 octobre 1971, 30 obus de canon de campagne et de mortier de trois pouces, lancés par l'armée indienne, sont tombés sur la zone de Saldanadi, dans le district de Comilla.

14) A 11 heures, le 4 octobre 1971, la zone de Saldanadi, dans le district de Comilla, a subi 95 coups de mortier de trois pouces et 50 coups de canon sans recul tirés par l'armée indienne.

15) A 22 h 15, le 4 octobre 1971, la zone de Darsana, dans le district de Kushtia, a subi 28 coups de mortier de 20 mm tirés par l'armée indienne.

16) A 13 heures, le 5 octobre 1971, l'armée indienne a tiré 36 coups de mortier de deux pouces sur la zone de Bhomra, dans le district de Khulna, sans qu'il y ait eu provocation.

Le Gouvernement pakistanais s'inquiète sérieusement de ces bombardements continus et non provoqués du territoire pakistanais par l'armée indienne, en violation flagrante des règles relatives aux opérations terrestres. Les conséquences que peuvent avoir de tels actes non motivés de bombardement au canon et au mortier auxquels se livre l'armée indienne sans la moindre provocation sont l'entière responsabilité du Gouvernement indien.

Tout en formulant la présente protestation, le Gouvernement pakistanais se réserve le droit de réclamer au Gouvernement indien l'indemnisation des dommages causés aux personnes et aux biens dans le Pakistan oriental.

Le Ministère saisit cette occasion pour renouveler à la Haute Commission les assurances de sa très haute considération.

La Haute Commission de l'Inde
au Pakistan
ISLAMABAD

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ISLAMABAD

Le 23 octobre 1971

No IN(III)-26/11/71

Le Ministère des affaires étrangères présente ses compliments à la Haute Commission de l'Inde au Pakistan et, faisant suite à la note du Ministère portant la même référence et datée du 19 octobre 1971, a l'honneur d'appeler d'urgence son attention sur les graves violations ci-après des frontières pakistanaïses par l'armée indienne :

- 1) A 13 heures, le 6 octobre 1971, l'armée indienne a tiré 10 coups de mortier de trois pouces sur la zone de Chuttipur, dans le district de Jessore.
- 2) De 1 heure à 23 heures, le 6 octobre 1971, la zone de Parashuran, dans le district de Noakhali, a subi 201 coups de mortier lourd tirés par l'armée indienne.
- 3) A 17 h 50, le 6 octobre 1971, 36 coups de canon de campagne ont été tirés par l'armée indienne sur la zone de Dingapara, dans le district de Dinajpur.
- 4) A 17 heures, le 6 octobre 1971, la zone de Bhomra, dans le district de Khulna, a essuyé 7 coups de canon de campagne et 7 coups de mortier de trois pouces tirés par l'armée indienne.
- 5) A 22 heures, le 6 octobre 1971, la zone de Kakdanga, dans le district de Khulna, a essuyé 8 coups de canon de campagne et 12 coups de mortier de trois pouces tirés par l'armée indienne.
- 6) A 4 h 30, le 7 octobre 1971, l'armée indienne a tiré 29 coups de canon de campagne, sur la zone de Benapola, dans le district de Jessore.
- 7) A 17 h 30, le 7 octobre 1971, 27 coups de mortier de 120 mm ont été tirés sur la zone de Darsana, dans le district de Kushtia, par l'armée indienne sans qu'il y ait eu provocation.
- 8) A 3 h 15, le 8 octobre 1971, l'avant-poste frontière d'Ichhakhal, dans le district de Kushtia, a été soumis à 25 coups de canon de campagne tirés par l'armée indienne, sans qu'il y ait eu provocation.
- 9) A 12 h 25, le 8 octobre 1971, 80 coups de mortier lourd et 75 coups de canon sans recul ont été tirés par l'armée indienne sur la zone de Saldanadi.

/...

10) A 11 h 30, le 8 octobre 1971, l'armée indienne a tiré 40 coups de mortier de 4,2 pouces sur la zone RH-2997, dans le district de Sylhet, sans qu'il y ait eu provocation. Du fait de cet acte gratuit de l'armée indienne, un ressortissant pakistanais a été grièvement blessé.

11) A 2 heures le 9 octobre 1971, la zone de Kakdanga, dans le district de Khulna, a été l'objet de 80 coups de canon de campagne tirés par les forces armées indiennes.

12) A 18 heures, le 8 octobre 1971, 50 coups de canon de campagne de l'armée indienne ont été tirés dans la zone de Benapole, dans le district de Jessore.

13) A 7 heures, le 8 octobre 1971, l'armée indienne a tiré 170 coups de canon de campagne sur la zone de Bhomra, dans le district de Khulna, sans qu'il y ait eu provocation.

14) A 3 h 25, le 8 octobre 1971, 87 coups de mortier de 120 mm ont été tirés par l'armée indienne sur la zone d'Iohhakhali, dans le district de Kushtia, sans qu'il y ait eu provocation.

15) A 15 heures, le 8 octobre 1971, la zone de Benapole, dans le district de Jessore, a essuyé 70 coups de canon de campagne tirés par l'armée indienne.

16) A 18 h 30, le 9 octobre 1971, 32 coups de canon de campagne ont été tirés sur la zone de Maheshkandi, dans le district de Kushtia, par l'armée indienne.

17) A 6 heures, le 10 octobre 1971, l'armée indienne a tiré 25 coups de canon de campagne sur la zone de Benapole, dans le district de Jessore, sans qu'il y ait eu provocation.

18) A 14 heures, le 10 octobre 1971, 22 coups de mortier de trois pouces ont été tirés par l'armée indienne sur la zone de Mustia, dans le district de Jessore.

19) A 21 heures, le 11 octobre 1971, la zone de Kakdanga, dans le district de Khulna, a essuyé 15 coups de canon de campagne tirés par l'armée indienne.

20) A 11 heures, le 11 octobre 1971, la zone RR-3297, dans le district de Comilla, a été soumise à un tir de mortiers lourds de l'armée indienne. Du fait de cet acte gratuit, 5 personnes ont été tuées et 39 autres, dont 3 enfants et une femme, grièvement blessés.

21) A 9 h 45, le 12 octobre 1971, la zone de Maslia, dans le district de Jessore, a essuyé 20 coups de canon de campagne tirés par les forces armées indiennes. Du fait de cette attaque non provoquée, trois personnes innocentes ont été blessées.

Le Ministère des affaires étrangères proteste énergiquement contre le bombardement constant et non provoqué du territoire pakistanais auquel se livrent les forces armées indiennes avec des mortiers et des canons de campagne lourds, au mépris des règles relatives aux opérations sur terre. La responsabilité des conséquences que risquent d'avoir ces actes non provoqués d'agression par l'armée indienne incombera entièrement au Gouvernement de l'Inde.

Tout en élevant la présente protestation, le Gouvernement pakistanais se réserve également le droit de réclamer une indemnisation pour les pertes de vies humaines et de biens subies au Pakistan oriental.

Le Ministère saisit cette occasion pour renouveler à la Haute Commission les assurances de sa très haute considération.

La Haute Commission de l'Inde
au Pakistan
ISLAMABAD

Le 20 septembre 1971

No S/2/71-I(V)

Le Ministère des affaires étrangères présente ses compliments à la Haute Commission de l'Inde au Pakistan et a l'honneur d'appeler l'attention de la Haute Commission sur les cas suivants de violation de l'espace aérien pakistanais par des avions indiens :

a) Le 5 septembre 1971, à 16 h 45 F, un avion de chasse indien a violé l'espace aérien pakistanais et survolé la zone de Pachagarh, au nord-est de Shibgang. Il a pénétré sur une distance de 2 milles nautiques à l'intérieur du territoire pakistanais.

b) Le 6 septembre 1971, à 17 h 30 F, un avion de chasse indien a violé l'espace aérien pakistanais et survolé la zone de Pachagarh, au nord-est de Shibgang. La pénétration maximale à l'intérieur du territoire pakistanais a été de 6 milles nautiques.

c) Le 7 septembre 1971, à 20 h 30 E, deux avions à réaction indiens ont violé l'espace aérien pakistanais et survolé la zone de Lahore. La pénétration maximale à l'intérieur du territoire pakistanais a été de 5 milles nautiques.

Le Ministère des affaires étrangères proteste énergiquement auprès du Gouvernement indien contre les incidents en question et prie le Gouvernement indien de prendre des mesures immédiates pour mettre un terme aux violations de l'espace aérien pakistanais par des avions indiens.

Le Ministère saisit cette occasion pour renouveler à la Haute Commission de l'Inde les assurances de sa très haute considération.

La Haute Commission de l'Inde
au Pakistan
ISLAMABAD

/...

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ISLAMABAD

Le 5 octobre 1971

No 5/2/71-I(V)

Le Ministère des affaires étrangères présente ses compliments à la Haute Commission de l'Inde au Pakistan et a l'honneur d'appeler l'attention de la Haute Commission sur le cas ci-après de violation de l'espace aérien pakistanais par l'aviation indienne :

Le 20 septembre 1971 à 9 h 55 E, deux avions à réaction indiens ont violé l'espace aérien pakistanais et survolé la zone située au nord-est de Pasrur. La pénétration maximale à l'intérieur du territoire pakistanais a été de 10 milles nautiques.

Le Ministère des affaires étrangères proteste énergiquement auprès du Gouvernement indien contre cet incident et prie le Gouvernement indien de prendre sans tarder des mesures pour mettre fin à de telles violations.

Le Ministère saisit cette occasion pour renouveler à la Haute Commission les assurances de sa très haute considération.

La Haute Commission de l'Inde
au Pakistan
ISLAMABAD

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ISLAMABAD

Le 19 octobre 1971

No 5/2/71-I(V)

Le Ministère des affaires étrangères présente ses compliments à la Haute Commission de l'Inde au Pakistan et a l'honneur de signaler à son attention que l'aviation indienne a gravement violé l'espace aérien pakistanais dans les circonstances suivantes :

- i) Le 28 septembre 1971, à 11 h 35 E, un avion léger indien a violé l'espace aérien pakistanais et survolé la zone située au nord de Lahore. Il a pénétré en territoire pakistanais sur une distance maximale de 15 milles nautiques.
- ii) Le 1er octobre 1971, à 15 h 35 E, deux avions à réaction indiens ont violé l'espace aérien pakistanais et survolé la zone située au nord-est de Bahawalnagar. Ils ont pénétré en territoire pakistanais sur une distance maximale de 11 milles nautiques.
- iii) Le 6 octobre 1971, à 12 h 40 E, un avion léger indien a violé l'espace aérien pakistanais et a survolé la région de Bahawalnagar. Il a pénétré sur une distance maximale de 9 milles nautiques.

Le Ministère des affaires étrangères proteste énergiquement auprès du Gouvernement indien contre ces incidents et exige qu'il soit mis fin immédiatement à de telles activités.

Le Ministère saisit cette occasion pour renouveler à la Haute Commission de l'Inde au Pakistan les assurances de sa très haute considération.

La Haute Commission de l'Inde
au Pakistan
ISLAMABAD

/...

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ISLAMABAD

Le 23 octobre 1971

No 5/2/71-I(V)

Le Ministère des affaires étrangères présente ses compliments à la Haute Commission de l'Inde au Pakistan et a l'honneur de porter à sa connaissance que l'aviation indienne a gravement violé l'espace aérien pakistanais dans les circonstances suivantes :

Le 8 octobre 1971, à 10 h 18 E, deux avions à réaction indiens ont violé l'espace aérien pakistanais et survolé la région de Kasur. Ils ont pénétré en territoire pakistanais sur une distance maximale de 3 milles nautiques.

Le Ministère des affaires étrangères proteste énergiquement auprès du Gouvernement indien contre cet incident et exige qu'il soit mis fin immédiatement à de telles activités.

Le Ministère saisit cette occasion pour renouveler à la Haute Commission de l'Inde au Pakistan les assurances de sa très haute considération.

La Haute Commission de l'Inde
au Pakistan
ISLAMABAD

